



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-136**

Séance publique du

23 juin 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140623-47183-DE-1-1_0
Date de signature : 24/06/2014
Date de réception : mardi 24 juin 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2013

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2014**Nomenclature : 5.2**

Fonctionnement des assemblées

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE****OBJET** : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) -
COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2013- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Il résulte des termes de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) que le Président de la Commission des Services Publics Locaux présente au Conseil Municipal, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par la Commission au cours de l'année précédente.

Conformément à l'article précité, la Commission doit se réunir une fois par an pour examiner notamment les rapports d'activités des délégataires de service public ainsi que le rapport sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement, un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière et le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

En plus de cette réunion annuelle, la Commission est consultée pour avis sur :

- 1 – tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- 2 – tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3 – tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 ;

4 – tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Aussi, conformément à l'article L.1413-1 du CGCT précité, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'activité de la CCSPL de la Ville d'Aix-en-Provence au cours de l'année 2013.

En liminaire, il est précisé qu'en 2013, la ville d'Aix-en-Provence comptait les sept contrats de délégation de service public avec des délégataires tiers ci-dessous, outre le service public de l'eau potable et de l'assainissement dont la gestion relève de la Régie des Eaux de la Ville d'Aix :

- 1 – Gestion du stationnement payant sur voirie et parc de stationnement
- 2 – Gestion du Parking Rotonde
- 3 – Crématorium et Parc Mémorial de Provence
- 4 – Fourrière Automobile
- 5 – Casino Municipal
- 6 – Gestion des Crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance
- 7 – Réseau de chauffage urbain

Le service public de l'eau potable et de l'assainissement est, pour sa part, géré par la régie municipale dont le rapport sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable est présenté chaque année devant la CCSPL et le Conseil Municipal.

En application de l'article L.1411-3 du CGCT, les délégataires des contrats de DSP en cours ont tous produit un rapport rendant compte des opérations afférents à l'exécution de la délégation de service public de l'exercice précédent – lesdits rapports étant soumis à l'examen de la CCSPL.

Ainsi, en 2013, la CCSPL s'est réunie en deux occasions, le 28 juin 2013 et le 4 octobre 2013.

Réunion de la CCSPL en date du 28 juin 2013 - examen des rapports afférents à l'activité des délégations de service public en 2012 :

- Casino Municipal
- Crématorium et Parc Mémorial de Provence
- Fourrière Automobile
- Parking Rotonde
- Stationnement Payant

Réunion de la CCSPL en date du 4 octobre 2013 :

- examen des rapports afférents à l'activité des délégations de service public en 2012 :
 - Réseau de Chaleur Urbain
 - Gestion des Crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance
 - Examen du rapport relatif à la gestion de l'Eau Potable et du Service de l'Assainissement

Les comptes-rendus d'activités des délégations de service public : *Casino Municipal, Crématorium et Parc Méorial de Provence, la Fourrière Automobile, Gestion des Crèches, centre de loisirs et autres structures Petite Enfance* et *Réseau de Chaleur Urbain* ont été présentés lors de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2013.

Les comptes-rendus d'activités des délégations de service public : *Parking Ronde et Stationnement Payant* ont été présentés lors de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2013.

Le compte-rendu d'activités de la Régie des Eaux concernant le *Prix et Qualité des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement* a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2013.

Compte-tenu de ce qui vient d'être exposé, je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de ce rapport relatif aux travaux de la CCSPL au cours de l'année 2013.

DL.2014-136 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) -
COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2013- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/06/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)